

AXA
RESPONSABILITÉ CIVILE ET ACCIDENTS CORPORELS
 720. 251. 908

AXA
ASSURANCE TOUS RISQUES
 730. 602. 109 730. 604. 067

AXA
ASSISTANCE À L'ÉTRANGER
 518. 501. 490

CFDP
PROTECTION JURIDIQUE
 B1PRO1029

RESPONSABILITÉ CIVILE

- RC (dommages causés à un tiers)
- **Nouveauté** : RC dégâts locatifs pour les locations temporaires de locaux (dommages aux immeubles et à leur contenu)
- **Nouveauté** : RC des biens confiés (dommages au matériel confié au membre par un tiers en vue de réaliser un service)

ACCIDENTS CORPORELS

- Frais de soins (max. 8000€)
- Frais de transport de la victime (ambulance, hélico...)

INCENDIE - LOCATION TEMPORAIRE DE LOCAUX

- RC pour les dégâts matériels occasionnés par un incendie aux locaux et à leur contenu
- Remboursement du mobilier ou matériel appartenant aux membres qui se trouvent dans les locaux loués

TOUS RISQUES ÉLECTRONIQUES ET MATÉRIEL DES UNITÉS (WEEKENDS ET CAMPS)

- Tentes et matériel de camping appartenant aux unités ou emprunté à des organismes tiers (ex. Naninne)
- Matériel électronique des unités

ACCIDENTS CORPORELS À L'ÉTRANGER

- Frais médicaux et hospitalisation
- Frais de recherche et de sauvetage
- Rapatriement : assurés, véhicules et bagages, en cas d'incident médical ou décès
- Remboursement des nuits d'hôtel en cas de prolongation imprévue (max. 125€/nuit)
- Interruption du voyage : remboursement du solde séjour non consommé (hôtel, etc.)

PROTECTION JURIDIQUE

- Assistance juridique téléphonique 04.223.45.00
- Défense pénale et disciplinaire
- Recours civil extracontractuel
- Gestion amiable des litiges (conseils, assistance à la rédaction de courriers...)
- **Nouveauté** : litiges contractuels (litiges endroits de camps, société de location de véhicules...)

DÉCLARE TON ACCIDENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE



OU TÉLÉCHARGE LA DÉCLARATION AXA ET ENVOIE-LA À NOTRE COURTIER (AMF - DAP)

- Par mail : lesscouts@amf-associatif.be
- Par voie postale : rue du Bergeant, 10 7900 Leuze-en-Hainaut

Au moment de l'accident, **APPELER AXA ASSISTANCE** (au +32 2.550.05.55)

RENDEZ-VOUS SUR LA PAGE DU SITE DÉCLARER UN SINISTRE

ASSURANCE INCAPACITÉ TEMPORAIRE ET INVALIDITÉ PERMANENTE
AXA

ASSURANCE ANNULATION POUR TON CAMP À L'ÉTRANGER
EUROP ASSISTANCE



Ces risques ne sont pas couverts :

- Assurance RC incendie et dégâts locatifs pour les locaux de ton unité
- Assistance aux véhicules à l'étranger
- Omnium pour les véhicules utilisés par les membres

INFOS COMPLÈTES

